



## SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 17 avril 2024

### À L'ATTENTION DES AGENTS DE LA PETITE ENFANCE

**Objet : Préavis de grève de la Petite Enfance : les agents avec la CGT NMCA obtiennent des premières avancées.**

Notre syndicat CGT NMCA a déposé un préavis de grève pour la journée du jeudi 18 avril pour l'ensemble des personnels de la Direction de la Famille de la ville de Nice.

En effet, vous nous avez alertés sur la dégradation de vos conditions de travail et sur la souffrance que vous vivez au quotidien.

Nous avons été reçus, dans le cadre de ce préavis, le 10 avril dernier par Madame l'Elue à la Petite Enfance, Monsieur le Directeur général adjoint de la Famille, de l'Education, des Sports et des Loisirs, Madame le Directeur de la Famille ainsi que trois représentants de la Direction des Ressources humaines.

Nous avons dénoncé vos conditions de travail et porté toutes vos revendications, à savoir :

- **Le remplacement systématique des absences et le recrutement d'agents répondant aux besoins immédiats dans les EAJE :**

Nous avons conscience d'une pénurie de professionnels diplômés au niveau national.

Pour autant, la collectivité a la possibilité de recruter des agents sans qualification sur des postes d'agents d'entretien. Cela permettrait de concentrer les recrutements de personnels qualifiés sur des postes d'auxiliaire de crèche. **Elle s'engage** à le faire.

**Le service des Ressources Humaines s'engage** à contacter toutes les personnes pouvant correspondre aux profils des postes en crèche et dont la candidature n'a pas été retenue parce qu'elle n'a pas été envoyée au bon service.

De plus, certains agents de la Restauration complètent leurs heures en faisant l'entretien dans certains établissements. Nous insistons sur la possibilité de pérenniser ces pratiques qui sont satisfaisantes à tous. **Le DGA y est favorable.**

De plus, pour notre syndicat, l'effectif du pool de remplaçants est insuffisant pour couvrir convenablement les absences.

Il est urgent de l'augmenter, mais également de redéfinir la fréquence des affectations.

**La DFAM s'engage** à redéfinir le périmètre du pool et à nous faire un état chiffré des recrutements à venir pour répondre au mieux aux besoins des structures.

- **Le respect du taux d'encadrement :**

En cas d'absences de personnels trop importantes, et afin d'accueillir les enfants en toute sécurité, la DFAM se réserve le droit de réduire les contrats de certaines familles.

Dans des cas très exceptionnels il pourrait être acté la fermeture ou un accueil minimum de certains services.

Pour notre syndicat, cette solution n'est pas satisfaisante et va à l'encontre du service public.

Pour autant, c'est une mesure qui permet d'assurer que le taux d'encadrement soit respecté.

- **La prise en compte de la pause méridienne dans le temps de travail effectif :**

La Direction de la Famille mène une réflexion concernant le temps de pause méridienne.

Plusieurs projets sont à l'étude et nous seront soumis prochainement ainsi qu'aux agents.

**Aujourd'hui, rien n'a été acté** pour ce temps de pause. Nous nous rapprocherons de vous dès que nous en saurons plus.

- **L'attribution de 3 jours de sujétions particulières supplémentaires liées à la pénibilité :**

Notre syndicat a demandé l'octroi de 6 jours de sujétions particulières liées à la pénibilité de nos métiers.

L'administration vous en a accordé 3 en 2022 et nous continuons d'en exiger 3 supplémentaires.

La collectivité estime que 3 jours sont suffisants puisque d'autres services n'en ont eu aucun.

Vos missions sont pénibles et vos conditions de travail très dégradés, pour notre syndicat 3 jours supplémentaires serait une réelle reconnaissance de cette pénibilité.

- **Le paiement des heures supplémentaires :**

Actuellement, certaines structures fonctionnent uniquement si les agents réalisent des heures supplémentaires. C'est devenu un mode de fonctionnement récurrent.

Ces heures ne peuvent jamais être récupérées au vu des nécessités de service.

Depuis de nombreuses années nous exigeons le paiement de ces heures comme cela est le cas pour de nombreux services de notre collectivité.

La DFAM en a demandé un récapitulatif aux directions, et en a conclu que peu d'heures supplémentaires étaient effectuées.

Nous leur avons précisé qu'au delà de 7 heures 30, les responsables les transformaient en jour de récupération, ce qui rend impossible la vue réelle de ces heures.

L'administration va refaire un point avec les directions sur les jours de récupérations crédités et **Madame l'Elue s'engage à ce que ces heures soient payées à hauteur de la moitié des heures effectuées.**

Cette mesure sera mise en place dès septembre.

Les auxiliaires de puériculture étant passés en catégorie B, si leur indice dépasse 380, elles ne peuvent pas prétendre au paiement de ces heures, sauf si le conseil municipal prend une délibération en ce sens. **L'Administration s'engage à prendre cette mesure.**

C'est la première fois que l'Administration nous reçoit dès le dépôt d'un préavis de grève et prend des engagements rapides.

Nous avons obtenu que ces derniers soient écrits et qu'ils soient adressés à l'ensemble des agents. Nous avons également exigé qu'un calendrier de mise en œuvre des actions envisagées nous soit transmis rapidement.

**La Direction y travaille et s'engage à nous le communiquer dès que possible.**

**Malgré tout notre syndicat reste vigilant, il est impératif que la Direction de la Famille tienne ses engagements et que des actions soient mises en place rapidement.**

**Ces avancées sont les vôtres. C'est bien au travers de votre implication et votre volonté de vous mobiliser que vous avez obtenu ces engagements.**

**Pour notre syndicat, il ne s'agit que de la première étape.**

**Nous sommes bien conscients que vous attendez des mesures concrètes et si les dispositions de notre Administration tardent à se mettre en place ou ne sont pas conformes aux engagements pris, nous serons en mesure de déposer un nouveau préavis de grève dans les semaines à venir.**

PO/ Le Syndicat CGT NMCA  
La Responsable de la Section Petite Enfance



Céline LEMAIRE